

---

Arrêté du comité de Salut public du 15 frimaire, relatif aux déplacements des bataillons et à la nomination du général Vialle à l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Arrêté du comité de Salut public du 15 frimaire, relatif aux déplacements des bataillons et à la nomination du général Vialle à l'armée de l'Ouest, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 500-501;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38788\\_t1\\_0500\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38788_t1_0500_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

a été principalement dirigée sur les portes Saint-Michel et Saint-Aubin.

J'avais, avant votre arrêté, invité les généraux Haxo et Dutruy à suspendre l'expédition de Noirmoutiers; le général Rossignol avait adopté la même mesure. En recevant ma lettre le général Dutruy se rendit sur-le-champ à Nantes pour m'engager à lever la suspension; il m'observa qu'ayant remporté avec Haxo cinq victoires successives sur l'armée de Charette, l'ayant mise en déroute, en désordre, et cette bande fugitive n'ayant plus qu'un espace de terrain de huit lieues de surface pour retraite, on ne pouvait pas les arrêter en si beau chemin; il m'annonça qu'il avait mis à la réquisition du général Vimeux, et à portée de mes ordres, environ 3.000 hommes des postes les plus voisins de Nantes, pour y courir promptement à la première réquisition. J'adoptai ses dispositions, et sur-le-champ le général Dutruy porta à son camarade Haxo l'autorisation de continuer leurs opérations sur Noirmoutiers; effectivement on a continué à en suivre le plan. A l'instant je reçois une lettre du général Haxo, qui m'apprend qu'il s'est emparé de Beauvoir après y avoir battu les brigands, qui se sont retirés dans les marais qu'ils avaient en la précaution de couper, et qui leur ont facilité la retraite en s'opposant à la charge de nos troupes. Il me marque encore qu'il est devant Boin où les brigands se sont jetés, et où ils ont toutes leurs richesses; que l'abord n'en est pas facile, mais qu'il s'occupe des moyens de franchir les obstacles; la saison semble favoriser nos opérations. Nous pourrions les exterminer dans les marais en les poursuivant, au lieu que si le beau temps n'avait pas continué il nous eût fallu les y noyer. J'avais donné au général Haxo l'ordre très impératif de faire sauter toutes les chaussées, si la saison ne lui permettait pas d'aborder ce dernier refuge des brigands.

Les brigands exterminés dans les marais de Boin, on se portera sur Noirmoutiers; comme l'attaque va en être vive, les forces navales sont très considérables et dans les meilleures dispositions; celles de terre vont on ne peut pas mieux. J'ai fait fraterniser à Nantes les généraux Haxo et Dutruy. L'accord, la fraternité qui règnent entre eux, sont vraiment admirables. Qu'il serait à désirer que la même union se trouvât parmi tous les chefs de nos armées! Comme tout en irait mieux! Aussi on ne voit pas une seule lâcheté dans les soldats qui marchent sous les ordres de ces braves généraux; tous combattent avec confiance et intrépidité, et six victoires aujourd'hui les couvrent tous de gloire. Nous avons bien des entraves ailleurs, mais ça va; ça ira. » Salut et fraternité. *Signé*; Carrier.

« Le général Haxo m'apprend à l'instant qu'il s'est emparé de l'île de Boin; demain, il m'enverra les détails; je les transmettrai à la Convention. Vive la République. *Signé*: Carrier. »

On a déjà vu que, sur la première nouvelles des troubles qui naissaient dans le Morbihan, les représentants du peuple à Rennes avaient envoyé le général Tribaut, avec un corps de troupes. Le comité crut devoir y envoyer de nouvelles forces, pour rendre ces mesures plus efficaces.}

*Arrêté du 15 frimaire.*

« Le comité de Salut public arrête que le

ministre donnera ses ordres pour que le troisième bataillon de la première réquisition du district d'Arras, parte sans délai, pour se rendre à Vannes. »

En même temps, le comité destituait le général Sopher, qui témoignait son refus obstiné de conduire contre les brigands les troupes qu'il commandait, et à faire coïncider ses mouvements avec ceux de l'armée de l'Ouest et des côtes de Brest, Jean-Bon-Saint-André l'a destitué. Le comité a nommé à sa place le général Vialle pour commander cette division.

Nous ne pouvons pas dissimuler que quelques officiers de l'état-major, secondés par des manœuvres de l'aristocratie, ont témoigné de la répugnance à servir sous les ordres de Rossignol, en répandant sur lui des bruits calomnieux et en affectant de lui contester tout talent militaire.

On a reproché au comité, dans des écrits distribués dans cette enceinte avec profusion, qu'il avait une telle prédilection pour Rossignol, qu'il sacrifiait sans cesse les troupes de la République, en lui conférant le commandement à plusieurs reprises.

Pour apprécier ces reproches avec quelque justice, vous venez d'entendre comment les circonstances les plus urgentes ont amené la nécessité des mesures qu'a prises le comité.

En effet, lorsque le comité propose à la Convention de changer et d'agrandir le territoire de l'armée de l'Ouest, Rossignol fut placé dans une armée qui, loin du théâtre de la guerre, était sans activité et n'exigeait du général qu'une simple surveillance.

Qui lui a donc conféré de nouveau le commandement des troupes? ce sont les hasards de la guerre; c'est la transplantation des brigands à Dol, à Pontorson, à Dinan, et leur projet d'aller attaquer Rennes. Il fallait bien alors que le général Rossignol, placé à Rennes, exerçât son commandement, et qu'à raison de la supériorité de son grade et de son ancienneté, il commandât dans ces circonstances toutes les forces réunies.

Bientôt les brigands, en prenant la route de Laval, et se dispersant vers Angers, changèrent cet état de choses. Qu'a fait le comité que l'on a accusé de tant de prédilections pour Rossignol? Il lui a ordonné de demeurer dans le territoire de son commandement des côtes de Brest, pour continuer de le garantir des ennemis du dedans et du dehors. La même mesure a été prise pour le général des armées des côtes de Cherbourg. Nous avons tiré seulement de ces deux armées les forces nécessaires pour donner à l'armée de l'Ouest la masse dont elle avait besoin pour écraser les rebelles.

Ici se présente l'occasion de rendre hommage à la vertu républicaine, outragée par la basse jalousie, et par des préjugés aussi invétérés que ridicules.

Plusieurs fois le comité a reçu des représentants du peuple les plus dignes de confiance, le témoignage honorable de leur estime pour Rossignol. Nous ne vanterons pas en lui les talents qui ont distingué dans les armées les Turenne, les Condé ou les Saxe; mais nous dirons à tant d'autres généraux aussi neufs que lui qu'il est brave, qu'il a remporté la victoire du 18, qu'il a mis en déroute les ennemis le 19, et que, lui présent, les troupes de la République n'ont point été battues. Ne serait-il donc permis de louer

le républicanisme d'un citoyen, sans être accusé de lui accorder follement les talents les plus rares? Le républicain n'embellit pas les objets au gré de ses caprices ou de ses passions; il se borne à dire la vérité. Voici ce que disaient, le 10 frimaire, Turcau, Jean-Bon-Saint-André, Prieur *(de la Marne)* et Bourbotte :

« Sépher n'est pas le seul général qui répugne à servir sous Rossignol; mais nous saurons leur apprendre à tous que ce n'est que sous le commandement d'un général sans-culotte que la guerre des républicains contre les royalistes doit se terminer, et que les brigands doivent être détruits. Nous vous le répétons, citoyens collègues, dussions-nous éprouver même de nouveaux revers, il faut que Rossignol reste général en chef; c'est l'homme de l'égalité, c'est le seul qui convienne, le seul aussi qui aurait toujours vaincu, si ceux qui sont sous ses ordres n'eussent pas voulu le contraire. »

Nous passons sous silence une foule de détails et de faits de correspondance qui n'ajouteraient aucune force aux résultats que nous devons vous présenter.

Nous rappellerons seulement que par l'effet des mesures prises pour empêcher le passage de la Loire, qui avaient nécessité la réunion de plusieurs dépôts d'hommes armés qui étaient à Orléans et à Blois, ces villes, après avoir concouru à la sûreté de Tours, Angers et Saumur, prirent de l'inquiétude pour elles-mêmes; Blois envoya à Paris des députés.

Le comité prit, le 29 frimaire, les arrêtés suivants :

« Le comité de Salut public, vu la nécessité pressante d'envoyer de prompts secours à Blois pour défendre tout passage aux brigands, autorise le ministre de la guerre à donner sur-le-champ tous les ordres nécessaires pour que le bataillon occidental, district de Melun, déjà organisé, armé et équipé, soit envoyé en garnison à Blois, jusqu'à nouvel ordre.

Le comité de Salut public arrête que le bataillon de première réquisition qui est à Soulis, sera provisoirement conservé et envoyé à Blois.

« Le comité de Salut public arrête que le citoyen Vialle commandera provisoirement en qualité de général de division de l'armée des côtes de Cherbourg. »

Le comité écrit, le 19 brumaire, à ses collègues Prieur, Bourbotte et Francastel, à Angers.

« Des députés de Blois sont venus déposer au comité leurs craintes de l'attaque des brigands. Nous leur avons fait donner des canons et des munitions. Nous leur avons annoncé qu'une partie de l'armée de la République allait côtoyer les rives de la Loire, pour en défendre le passage; et Blois sera par conséquent défendu. Nous vous faisons part des craintes de cette ville, pour que vous avisiez à sa défense par tous les moyens qui sont en votre pouvoir. Ils demandent des fusils, mais ils appartiennent aux troupes exercées, et nous ne pouvons en donner aux habitants de Blois. Guimberteau nous annonce qu'il rassemble dans cette ville des défenseurs; veuillez vous concerter avec lui pour la patrie de la Loire qui avoisine Blois. La défense des passages est le grand objet qui doit vous occuper. Salut et fraternité, etc... »

Tout était ainsi disposé. Les brigands ayant perdu tout espoir du côté de la mer, veulent percer nos lignes sur la Loire et regagner le théâtre de leur rébellion; ils attaquent Angers avec fureur; mais à Angers comme à Granville, ils

n'y trouvent qu'un vaste tombeau, ce qui échappe à la mort, à la misère et aux maladies qui les devorent, retourne effrayé.

L'armée de l'Ouest, qui venait d'arriver à Angers, les poursuit, les taille en pièces; ils n'ont plus d'espoir que de reprendre la Flèche. Garnier *(de Saintes)* était accouru avec quelques bataillons du Mans, s'y était retranché; il avait fait couper les ponts; il fit une courageuse résistance, mais le nombre l'emporta, et il fit sa retraite en bon ordre sur le Mans.

Vous avez appris depuis cette époque comment cette malheureuse ville fut la proie des brigands, qui ont pillé tour à tour les patriotes, les aristocrates, les modérés et les indifférents.

Les brigands étaient cependant vivement poursuivis par la cavalerie républicaine, qui leur laissait à peine le temps de respirer; mais dans cette nouvelle position, il y avait encore de grands dangers à prévenir. Chartres, plein d'inquiétude et dénué de secours, avait envoyé des députés, et recevait avec fraternité les patriotes réfugiés du Mans; il fallait préserver ces dépôts précieux des subsistances de Paris, garantir les contrées d'Eure-et-Loir, et détruire le système infernal qui tend à agiter Paris par les craintes sur les subsistances.

Le détachement de l'armée du Nord, demandé par le comité depuis plus d'un mois, d'abord comme un supplément de secours pour fixer sans hasard le succès de nos armes, se trouve aujourd'hui sous la main comme un moyen nécessaire pour garantir Eure-et-Loir de l'invasion des brigands et pour les exterminer.

Il ne restait plus qu'à en disposer de la manière la plus convenable. Le comité a pris pour cet objet les arrêtés suivants relativement à la ville de Chartres et à la direction des deux colonnes arrivées du Nord.

#### *Premier arrêté du 22 frimaire.*

« Le comité de Salut public, informé par le représentant du peuple Lebon, que le deuxième bataillon du district de Saint-Pol, de la première réquisition, est complètement organisé, habillé et équipé, arrête que ce bataillon sera provisoirement conservé et envoyé de suite à Chartres pour joindre le détachement de l'armée de Nord, envoyé contre les rebelles de la Vendée. »

#### *Second arrêté du 22 frimaire.*

« Le comité de Salut public, informé que les brigands de la Vendée se sont portés sur la ville du Mans qu'ils occupent, arrête que le ministre de la guerre donnera les ordres les plus prompts pour que le détachement tiré de l'armée du Nord, et qui devait se rendre à Alençon, vienne en toute diligence à leur rencontre; et à cet effet il fera partir des courriers extraordinaires pour porter ses ordres à ce détachement, qu'on assure être en ce moment aux environs de Houdan entre Versailles et Dreux. »

#### *Troisième arrêté du 22 frimaire.*

« Le comité de Salut public arrête, que le ministre de la guerre donnera des ordres pour que les deux colonnes qui composent le détachement tiré de l'armée du Nord se réunissent à l'instant à Dreux pour marcher en masse sur